

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/51
10 décembre 1996

(96-5223)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

MAURICE

Déclaration de S.E. M. Rajkeswur Purryag
Ministre de la planification économique, de l'information
et des télécommunications

Je tiens à m'associer aux autres délégations qui ont remercié les autorités singapouriennes d'accueillir aussi bien cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre entrée en fonctions et de vous assurer de l'appui de ma délégation dans votre mission enviable.

Le processus ayant conduit à cette première Conférence ministérielle n'a pas été sans difficultés. Les différents niveaux de développement des Membres de l'OMC et les divers intérêts économiques en jeu dans un organe fondé sur des règles comme l'OMC rendent cette situation presque inévitable.

Nous reconnaissons que le Cycle d'Uruguay a eu pour effet une libéralisation accrue du commerce et un renforcement du système commercial multilatéral. Tous les Membres de l'OMC sont conscients que le processus de libéralisation devrait profiter à tous. Cependant, les pays en développement ont en général très peu bénéficié jusqu'à maintenant de la mondialisation. La question est préoccupante dans la mesure où le fondement même du développement politique et social de nos pays repose sur une croissance économique durable et une hausse du niveau de vie. C'est dans cet esprit que nous accueillons l'initiative OMC/CNUCED en faveur de l'Afrique et le Plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, qui visent tous deux à améliorer la participation des pays en développement à l'économie mondiale.

Ces initiatives impliquent la mobilisation de ressources financières adéquates pour pouvoir être mises en oeuvre avec succès et donner les résultats attendus. La communauté internationale doit donc harmoniser son approche et mettre en commun ses ressources en vue de la réalisation de ces initiatives. La réunion de donateurs sur les pays les moins avancés, sans littoral et insulaires prévue l'année prochaine, à laquelle nous engageons instamment tous les pays à participer, est un pas positif en ce sens.

Nous sommes fermement convaincus que les arrangements commerciaux régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion du processus d'intégration progressive des économies en développement dans le système mondial. Je tiens à mentionner deux exemples positifs de coopération régionale. Le premier est le Protocole commercial conclu récemment dans le cadre de la SADC par 12 pays d'Afrique australe, qui vise à établir une zone de libre-échange dans un délai de huit ans.

Nous n'avons pas de raisons de penser qu'il y ait une contradiction entre le système multilatéral et les accords régionaux. En fait, ces derniers ménagent aux pays en développement le temps de s'adapter et de s'ajuster à un environnement concurrentiel. Loin d'être un obstacle au multilatéralisme, les accords régionaux constitueront nécessairement, en temps opportun, des tremplins permettant d'accéder valablement à l'économie mondiale.

Le second exemple de régionalisme est la Convention entre les pays ACP et l'UE, qui est reconnue comme un modèle de coopération Nord-Sud couvrant non seulement le commerce, mais aussi bien d'autres secteurs d'importance vitale pour les pays ACP.

Le cadre fourni par la Convention de Lomé contribue même pour beaucoup à prévenir la marginalisation qui peut résulter de la libéralisation du commerce.

La plupart des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) sont isolés géographiquement et ont une économie de petite taille et vulnérable. Leur part du commerce mondial est insignifiante et leurs arrangements commerciaux peuvent difficilement influencer le commerce international. Un effritement supplémentaire du régime commercial préférentiel selon lequel opèrent actuellement les pays ACP les priverait des ressources nécessaires pour tirer parti des opportunités créées par le nouvel ordre économique. Compte tenu des contraintes inhérentes aux pays ACP, nous sommes convaincus que les préférences de Lomé devraient être appliquées au-delà de l'an 2000. Tout en essayant de trouver les voies et moyens les plus appropriés pour rendre la Convention de Lomé compatible avec l'OMC, nous voudrions demander aux pays Membres de faire preuve de flexibilité et de compréhension pour l'examen de ces arrangements commerciaux régionaux.

Sur ce point particulier, je partage entièrement les vues exprimées par Son Excellence le Premier Ministre de Singapour quand il a déclaré et je cite, "Quant aux pays en développement, il faut leur laisser le temps de s'ajuster aux changements découlant du Cycle d'Uruguay, tant du point de vue des règles que de la pression exercée par les mesures d'ouverture des marchés."

Maurice reconnaît aussi la nécessité pour les pays en développement de promouvoir un environnement favorable qui permette au secteur privé d'opérer plus efficacement et de devenir plus compétitif face aux défis nouveaux. Des études devraient être entreprises, dans nos pays respectifs, pour améliorer les opérations du secteur privé et faciliter l'intégration sans heurts des entreprises privées à l'environnement commercial mondial qui évolue rapidement.

Je tiens à vous assurer que mon pays, en tant que Membre fondateur de l'OMC, croit fermement dans les principes fondamentaux de l'Accord du Cycle d'Uruguay. Avec d'autres pays en développement, nous avons pris durant le Cycle d'Uruguay des engagements étant entendu que les accords obtenus seraient mis en oeuvre en totalité et qu'aucune tentative ne serait faite pour modifier les principes fondamentaux et les calendriers convenus. Ces engagements représentent de notre part des efforts considérables et ils ont un impact notable sur nos politiques économiques et intérieures. Le respect de nos obligations ne peut être effectif sans l'entier soutien des syndicats, du secteur privé et de la nation dans son ensemble. Nos concitoyens n'auront plus foi dans les accords internationaux futurs de cette dimension si l'Accord de Marrakech n'est pas scrupuleusement appliqué.

L'Accord du Cycle d'Uruguay contient une multiplicité d'obligations - prescriptions en matière de notification et autres modifications des législations, réglementations et procédures administratives nationales existantes. Il en résulte inévitablement des pressions sur nos ressources limitées. On peut regretter que l'assistance technique dans ces domaines hautement spécialisés n'ait pas toujours été fournie volontiers. Toutefois, nous sommes encouragés par les offres faites par plusieurs Membres, y compris le pays hôte, à cet égard.

Nous espérons que cette Conférence formulera des lignes directrices claires pour la fourniture de l'assistance aux fins de la mise en oeuvre des dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay.

La Conférence de Singapour a une mission importante à remplir. Elle doit donner un encouragement en faveur de l'intégration de nos pays en développement dans la mondialisation du

commerce international. Je tiens à mentionner spécifiquement ici le soutien qui doit être apporté aux pays importateurs nets de produits alimentaires.

Il nous reste à mener à bien les travaux inachevés et à traiter les questions se rapportant au programme incorporé du Cycle d'Uruguay. Vous conviendrez que dans ces circonstances, il serait difficile de porter l'attention voulue aux multiples questions nouvelles proposées par les Membres, surtout si l'on estime que beaucoup de ces questions devraient plutôt être traitées dans le cadre d'autres instances appropriées reconnues. Tel est le cas, par exemple, de la question des normes du travail, qui devrait être examinée sous l'égide de l'OIT. Mon pays, qui a une longue tradition de démocratie industrielle, a toujours respecté les règles de l'OIT. Des normes du travail élevées sont appliquées grâce à un processus permanent de négociations tripartites. Monsieur le Président, vous voudrez peut-être noter que ma délégation comprend des représentants à la fois des syndicats et du secteur privé.

L'OMC est à la croisée des chemins. Notre crédibilité et le succès de notre entreprise dépendent de la capacité de veiller à ce que le système commercial multilatéral n'induisse pas la marginalisation de nos économies. Une approche prudente et progressive qui reconnaisse les spécificités de tous les pays nous permettra assurément de tirer pleinement parti des opportunités qui s'offrent à nous.

Les idéaux de la démocratie, du bon gouvernement, des droits de l'homme et, par-dessus tout, de la règle du droit sont les fondements de notre politique intérieure et extérieure. Nous espérons que la Conférence de Singapour répondra à nos aspirations. Cette réunion est une opportunité exceptionnelle de surmonter nos différences. Nous devons promouvoir le consensus. Si nous ne nous acquittons pas de cette mission, la postérité nous le reprochera.